

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCESSEUR de son père et de M^e SARRAQUIGNÉ

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

VTE LTT – LOT 1 - SAS HECTARE / CRUZEL

1003555 /JAG /JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Docteur en Droit, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 3 février 2022,

Avec la participation de Maître BESANCENOT, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant l'ACQUEREUR,
Il a été constaté la VENTE,

Par :

La société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35.100.000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Thierry Louis Sylvain **CRUZEL**, commerçant, et Madame Djamina **GHIASSENE**, commerçante, époux communs en biens demeurant ensemble à VILLEMOSTAUSOU (11620), 59 chemin de Laprade,
Monsieur est né à RIOM (63200), le 11 février 1965,
Madame est née à CARCASSONNE (11000), le 29 août 1963.

De la pleine propriété du BIEN ci-après désigné :

DESIGNATION

A VILLEMOSTAUSOU (AUDE) - 11620 - Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le numéro **un (1)** du lotissement dénommé LES TERRES DU THOU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0254	LE THOU	00 ha 06 a 00 ca	T.A.B.

L'ACQUEREUR est propriétaire du LOT sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance à compter du même jour.

La vente est consentie moyennant le prix principal de **SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (72 900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élevant à NEUF MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS (9 146,00 EUR), le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (63 754,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)

LE 3 FÉVRIER 2022.



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.